L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX; rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN 21 SEPTEMBRE 1884. Entre les rues Bienville et Conti.

FEUILLETON.

UN CRIME.

PAR

Henry Gréville

[Suite]

—Elle m'a paru très-franche en effet. Mais je remets mon jugement à plus tard, dit Hortense. Vous savez, mon ami, que le jeune Hubert entre demain dans vos bureaux?

—Ah! c'est demain? fit négligemment Danois; c'est bien, le commis principal est averti, c'est lui que cela regarde. Vous le regretterez, je le crains.

—Je le regretterai, j'en suis sûre, répliqua Hortense; personne, d'ici longtemps, ne pourra me rendre les services qu'il accomplissait avec tant d'exactitude et de dévouement; mais je ne regretterai pas d'avoir agi pour le bien de cet enfant, qui est, je vous l'assure, fort au-dessus de sa condition.

—Vous savez, ma chère, que j'ai fait ce que vous désiriez, dit galamment M. Danois.

Il baisa la main de sa femme et se rendit à son cercle.

Madame Hortense sonna Toinette et se mit au lit.

Tout le monde dormit paisiblement cette nuit-là dans la maison de banque, excepté Hubert, qui, absolument incapable de savoir pourquoi, sanglota en mordant son oreiller jusqu'aux premières lueurs du matin.

IX

Le lendemain, Monique avait son surnom; depuis madame Toinette, qui était le plus gros personnage de la livrée, jusqu'à la laveuse de vaisselle, tout le monde à l'office l'appelait Monique Bouche-d'Or. M. Danois l'avait baptisée ainsi, et le nom devait lui en rester.

Elle sut d'ailleurs se faire bien venir. Sa petite nature de paysanne futée lui suggéra certaines prudences, certains silences, surtout qui lui furent très utiles.

Elle disait ce qu'il lui passait par la tête, au risque d'effaroucher les amours-propres; mais elle ne répétait jamais rien de ce qu'elle avait vu ou entendu. Dès que cette qualité lui eût été reconnue, Toinette s'empressa d'en faire part à sa maîtresse, qui, dès lors put se former une opinion sur l'étrange enfant qu'elle avait sous les yeux.

Monique avait appris très vite le genre de service qu'on attendait d'elle. Ses petites mains calleuses ne furent pas longtemps avant de s'adoucir; ses doigts, dextres aux ouvrages des champs, avaient une finesse de tact qui la rendait adroite et légère dans tout ce qu'elle entreprenait.

Son pas ferme, un peu lourd les premiers jours, s'allégea et devint muet, ses gestes aigus s'arrondirent et s'atténuèrent. En moins d'un mois, elle était devenue une femme de chambre fort convenable, et, au rebours de ce qui se produit ordinairement, elle avait gardé toute sa simplicité première.

Comme l'avait prévu M. Danois, Monique faisait la lecture en pou comme on chante la messe au lutrin; elle comprenait pourtant, en grande partie, ce qu'elle lisait, mais elle le lisait avec emphase. Madame Hortense s'en amusa pendant quelques jours, car l'accent bizarre et la diction pompeuse donnaient parfois un comique incroyable aux articles de journaux ou même à de simples faits divers. Mais ce jeu perdit bientôt son attrait, et la jeune femme donna à sa petite lectrice quelques leçons qui ne furent pas perdues.

Monique s'assimilait tout avec une facilité surprenante; dans le secret d'elle-même, elle souffrait de cruelles blessures d'amour-propre lorsqu'on se moquait d'elle, et plus encore quand elle soupçonnait un éclair de raillerie dans un regard; pour éviter cela, elle eût fait n'importe quel effort pénible; son intelligence la servait, sa volonté fit le reste.

Madame Hortense s'aperçut bientôt de la ténacité peu commune de ce petit caractère, dont les traits s'affirmaient de jour en jour. Elle remarqua aussi combien les froissements de vanité agissaient sur l'esprit de la fillette.

—Il ne ferait pas bon la contrarier, dit un jour Toinette en habillant sa maîtresse; elle ne cédait ce soin à personne, et ses mains un peu raides par la goutte représentaient toute leur habileté autour de la jeune femme qu'elle avait connue au berceau.

—La contrarier! A quoi bon, puisqu'il est facile d'agir sur elle autrement. Elle est très accessible à la douceur et aux conseils, répondit madame Hortense.

—Oui, quand c'est madame qui lui parle, répliqua la vieille femme de chambre; mais elle n'accepte aucun reproche de nous autres

—Que fait-elle donc?

—Rien. Elle vous regarde, et elle devient toute blanche de colère. Je crois bien que son mari en verra de belles, à moins qu'il ne la mate dans les commencements.

—Il m'a semblé, fit madame Hortense toute songeuse qu'elle serait capable de n'importe quel sacrifice par amitié.... Quand je lui donne un ordre relatif à ma personne et qu'elle l'a bien rempli, toute sa petite figure s'illumine de joie.

—Oh! pour cela, je ne dis pas le contraire, répondit Toinette, mais je la crois aussi bien capable de faire un mauvais coup dans un moment de colère que de faire tout le bien possible à quelqu'un qu'elle aimerait.

—Que veux-tu! dit madame Hortense, en riant, pourvu qu'elle nous aime, nous serons du bon côté.

—Pour vous aimer, elle vous aime, reprit Toinette, elle est même jalouse!

—Jalouse? de moi?

—Eh! oui! Elle voudrait être toute seule à vous servir. Elle n'est pas contente quand je suis ici.

C'était vrai, Monique, traitée avec douceur, ménagée dans son terrible amour-propre par sa maîtresse, si bonne, si juste et si fort à plaindre, s'était mise à l'aimer avec une ferveur bizarre, qui ressemblait à de la dévotion.

Sa nature passionnée la portait à tout entreprendre avec excès. Le désir d'indépendance qui lui avait fait envisager son départ de Champcey presque comme un bien, lui aurait rendu la chaîne de la servitude intolérable à supporter, sans l'élan de tendresse et d'admiration qui l'avait soudain emportée vers madame Danois.

Jusque-là, Monique, au fond violente et tendre, n'avait véritablement aimé personne. Le sentiment qu'elle portait à sa mère était celui que les paysans ont entre eux, plus fait de respect et d'habitude que d'affectueuse expansion. Les mères de ce pays ne demandent guère qu'on les aime, elles exigent plutôt qu'on leur obéisse. Elles souffrent peut être autant que les autres lorsque leurs enfants sont ingrats; mais dans la réserve fière où leurs sentiments se dérobent, ceux-là même qui les affligent n'en savent rien, si leur propre cœur ne leur en fait point reproche.

Monique n'avait point aimé son fiancé. Heureuse d'être aimée, possédant au fond du cœur une amitié réelle pour le bon garçon complaisant qu'elle avait connu de tout temps doux et serviable, elle l'avait accepté avec une orgueilleuse joie, mais l'amour ne s'était pas manifesté chez elle dès l'heure de l'aveu.

Qui sait à quelle minute s'éveille l'amour dans le cœur d'une jeune fille qui vient d'accepter un fiancé? Qui sait de quel poids pèsent sur sa résolution le plaisir d'être aimée, l'orgueil d'être sollicitée, les espérances d'avenir et les satisfactions de la vanité?

Toutes ces jeunes créatures qui ont dit oui, et qui se préparent à entrer dans une vie nouvelle, aussi irrévocable que la mort même, sont de bonne foi quand elles disent en parlant de leur futur: Je l'aime.

Ce n'est pas lui qu'elles aiment; souvent c'est l'amour, qui leur fait la vie si douce et si nouvelle, — plus souvent encore c'est ce qu'elles espèrent dans le mariage, l'indépendance et la joie d'être courtisée.

Ce que Monique avait aimé, c'était l'amour: l'amour apparu devant elle, au milieu d'un buisson de roses blanches, comme une révélation, presque comme un rêve; lu dans les yeux de Marin, deviné sous ses lèvres, presque ressenti, mais arrêté dans son développement par les circonstances.

De cette apparition dans sa vie, Monique avait gardé une impression étrange, une sorte de mécontentement; quelque chose de semblable à ce que ressentirait quelqu'un qui, ayant eu très chaud, ne pensant pas à boire, se verrait soudain retirer le verre d'eau fraîche offert à ses lèvres.

Monique avait beaucoup d'amitié pour Marin, — et de plus, elle aimait l'amour, ou plutôt elle l'aurait aimé, si on lui avait laissé le temps de s'y accoutumer. Peu à peu l'amour et l'amant se seraient fondus pour elle en une seule adoration, —et elle eût vécu heureuse dans la vieille maison des Bonami. Son départ précipité avait bouleversé non-seulement les conditions matérielles de son existence, mais aussi son être moral.

La jeune paysanne n'était pas précisément ambitieuse; le luxe au milieu duquel elle vivait maintenant n'éveillait chez elle aucune idée d'envie; elle trouvait tout naturel de voir vivre autrement qu'elle des gens élevés autrement. Mais elle voulait être considérée comme l'égale de tout le monde en ce qui était de l'intelligence et du bon sens. Elle sentait, non la profondeur de ce qui lui manquait,—car il faut être très civilisé pour s'apercevoir qu'on ne sait rien, — mais l'absence d'une instruction véritable et une infériorité d'éducation qui souvent faisait monter à son visage une rougeur violente.

Monique ne pouvait supporter d'avoir tort en quoi que ce soit; aussi se laissait-elle rarement prendre en faute. Elle adora madame Hortense, qui, sans la reprendre jamais, lui indiquait ses erreurs de façon à lui montrer en même temps le moyen de n'y plus retomber.

Hubert la rencontrait souvent; ils échangeaient un bonjour bref et ne se parlaient que sous la contrainte d'une nécessité absolue. Malgré cette absence de communications, ils s'étaient réciproquement devinés d'assez près, et à mesure que Monique s'attachait davantage à sa maîtresse, elle détestait plus âprement ce grand garçon qu'elle avait remplacé dans son service matériel, sans le supplanter dans l'affection de madame Hortense.

Ces deux enfants étaient devenus précocement jaloux l'un de l'autre; lorsque Hubert entrait avec ses journaux, Monique se retirait d'un air fâché pour ne reparaître qu'à l'appel d'un coup de sonnette. Pour rien au monde on ne l'eût fait entrer dans la chambre de madame Danois pendant l'heure de cette lecture. Si quelque communication du dehors devait y être transmise, elle s'arrangeait pour envoyer Toinette ou toute autre personne de la maison.

Chacun sait comment un chien favori s'offusque de l'existence d'un autre chien, pour peu que celui-ci soit remarqué du maître. On voit alors l'animal le plus affectueux se retirer hors de la présence de celui qu'il aime et refuser obstinément de s'approcher, tant que le nouveau venu n'est pas parti et que le maître n'a pas réparé son apparente infidélité par des caresses. C'est exactement ce que ressentait Monique, oubliant qu'elle était la nouvelle venue et que c'est Hubert qui eût dû plus raisonnablement manifester à son égard un sentiment de ce genre.

Le jeune homme avait au contraire fini par s'accoutumer, non à Monique, qu'il tenait en profonde et incurable méfiance, mais à la présence inévitable de cette rivale. On ne sait quel sentiment de supériorité intime lui avait fait comprendre que cette petite, si bonne que fût à son égard madame Hortense, ne prendrait point sa place dans le cœur de celle qu'il nommait lui-même sa seconde mère.

Une clarté s'était faite dans son esprit; après le désespoir des premiers jours de séparation, il avait compris que ce qu'il avait d'abord considéré comme un exil était au contraire une preuve d'affection très grande.

Il s'était aperçu à maints détails qu'il était suppléé, mais non remplacé, que madame Danois se privait de bien des petits services plutôt que de faire faire par un autre ce qu'elle avait promis de lui réserver, et la blessure de son jeune cœur s'était rapidement cicatrisée.

Cette épreuve avait eu sur lui une influence définitive; elle avait fait un homme du jeune garçon. Il avait pris un air sérieux, une tenue correcte et sévère, qui ne permettaient plus de le traiter comme un être sans conséquence. Au moins de trois mois, ses anciens camarades avaient pris l'habitude, en parlant de lui avec les chefs de la maison, de le nommer M. Hubert, et personne ne se fût permis avec lui une familiarité déplacée. On était content de son travail, et suivant le conseil de madame Hortense, il suivait le soir des cours d'adultes, qui lui enseignaient à coordonner dans son esprit les notions de science et d'art acquises au hasard de ses lectures.

Le changement était si grand que M. Danois lui-même en fut frappé.

Depuis quelque temps, il venait plus volontiers dans la chambre de sa femme. Il s'accoudait à la cheminée et suivait d'un œil amusé les mouvements vifs et précis de la petite servante, qui trouvait toujours quelque occupation pour ses doigts.

Il causait avec Hortense des choses du jour ou de celles de la maison, lui demandant parfois un avis qu'il suivait alors presque toujours, car il s'en trouvait bien, l'esprit juste et éclairé de sa femme faisant d'elle une excellente conseillère.

—Vous avez eu une bonne idée, lui dit-il un jour, pendant que Monique assise à terre suivait de ses mains agiles les mouvements de sa maîtresse occupée à dévider un écheveau de soie pâle. Ce jeune Hubert devient un excellent comptable; il a les qualités de l'emploi....

Monique fronça le sourcil. Elle détestait instinctivement tout éloge donné à son ennemi.

Hortense sourit avec douceur.

—Je le pensais bien, dit-elle; c'eût été grand dommage de le laisser dans une situation inférieure.

Le visage de la jeune fille s'assombrit de plus en plus. Une situation inférieure: celle qu'elle occupait présentement? Cela était dur, en vérité. Mais madame Danois n'y prit point garde.

Son mari voyait mieux, et un sourire légèrement railleur effleura ses lèvres. Il aimait à regarder sur les traits mobiles de Monique le reflet des impressions de cet esprit bizarre.

—On fera certainement quelque chose de ce garçon, dit-il. Je ne doute pas qu'il n'arrive à une belle position, pourvu qu'il continue à se bien conduire.

—Il continuera, n'en doutez pas, répondit Hortense avec la joie d'une belle âme satisfaite d'avoir réussi dans une bonne œuvre.

Monique fit deux ou trois mouvements saccadés qui embrouillèrent le fil de soie sur ses doigts nerveux. Madame Hortense débrouilla l'écheveau avec sa patience ordinaire.

—Et cet amoureux, fit M. Danois, s'adressant tout à coup à la fillette, qu'est-ce que nous en faisons, Monique?

Elle rougit et ne tourna point vers lui son visage, mais il vit la nuque se colorer sous les cheveux follets.

—Quelle carnation étonnante! pensa l'épicurien. Le sang coule à fleur de peau; elle doit être blanche comme du lait, sous le hâle.

—Eh bien! il n'écrit pas? insista-t-il en riant.

—Il écrit, répondit la fillette sans bouger.

—Vous me ferez bien voir ses lettres, dites?

—Non, monsieur.

—Pourquoi?

—J'ai promis de ne les montrer à personne.

—Oh! absolument?

—C'est promis.

—Monique fait bien de tenir ses promesses, dit madame Hortense de sa voix tranquille.

M. Danois quitta la cheminée.

—Certainement, dit-il, on doit toujours tenir ses promesses. Allons, au revoir, ma chère Hortense. Au revoir, Monique.

Il sortit, comme un bon enfant qu'il était, avec ses manières aisées, un peu protectrices.

—Comment va-t-il ce fiancé? demanda madame Hortense, quand la porte se fut refermée.

—Il va bien, madame, je vous remercie, répondit la jeune fille d'un air sage.

—Il vous écrit?

—Mais oui, madame, il m'a écrit la semaine dernière; il est placé chez de bons maîtres, dans une grosse ferme, auprès d'Isigny.

—Il ne s'ennuie pas?

—Oh! que si! Il s'ennuie de moi.

Après un silence, Monique reprit l

—Il trouve que c'est long, trois ans.

—Et vous? Etes-vous du même avis?

Monique fit une petite moue.

—C'est long, si l'on veut. Enfin, voilà toujours trois mois de passés!

—Le temps est plus long pour lui que pour elle, se dit madame Danois en examinant avec curiosité sa petite soubrette qui, maintenant, allait et venait par la chambre. Cela se comprend, il ne pense qu'à elle, et elle pense à toute autre chose....

Hubert entra sur ces entrefaites, et madame Hortense, en levant les yeux sur lui, fut surprise de le voir si grand, si homme; elle s'aperçut tout à coup, pour la première fois, qu'il n'avait plus rien de l'enfant, et comprit pourquoi les domestiques l'appelaient "monsieur."

Monique s'éclipsa, suivant son habitude; Hubert, qui s'était approché de la chaise longue, resta debout devant sa protectrice.

—Quoi de nouveau? dit-elle en lui souriant.

—Rien que je sache, madame, répondit-il. C'est aujourd'hui fête, les bureaux n'ont pas été ouverts et je suis venu....

—Me faire une petite visite? C'est bien gentil, cela...

Madame Hortense s'aperçut en ce moment qu'il lui serait impossible de tutoyer plus longtemps ce grand garçon, si vieille qu'en fût l'habitude.

—Vous n'êtes pas allé vous promener? dit-elle, sans le regarder, car elle sentait bien qu'elle lui causait une grande peine.

Le regard qu'il attacha sur elle avait toute l'intensité de celui d'un malade qui cherche à pénétrer l'expression du visage de son médecin; puis il baissa les yeux pendant qu'il devenait pâle, et au lieu de répondre à la question, dit d'une voix contrainte:

—Vous êtes fâchée contre moi, madame?

Hortense ne voulut pas le regarder.

—Non, mon enfant, dit-elle. Mais vous devenez si grand qu'il est impossible de vous traiter plus longtemps comme un gamin.

Il garda le silence.

—Eh bien? dit-elle avec un peu d'impatience.

—Vous avez toujours raison, madame, et je vous remercie de tout ce que vous faites pour moi, répondit-il; car en ce qui me concerne, il n'est pas une de vos actions qui ne vienne d'une bonne pensée à mon égard.

La touchante soumission avec laquelle il parlait, malgré la peine évidente qu'il venait de ressentir, émut madame Hortense, mais elle n'en fit rien paraître.

—Vous ne m'avez pas dit si vous vous étiez promené? reprit-elle avec beaucoup de douceur.

—C'est aujourd'hui le 1er novembre, dit-il... j'ai été au cimetière...

Madame Hortense baissa la tête. La veille, elle avait fait porter sur la tombe de son petit enfant toutes les tardives roses blanches qu'on avait pu trouver chez les horticulteurs. M. Danois ne s'en était pas souvenu, mais Hubert y avait pensé... Après tout, peut-être n'avait-il été là-bas que pour sa mère à lui....

—La tombe de Marie est en bon état? demanda-t-elle, poussée par un désir instinctif de savoir la vérité.

—Oui, madame; le jardinier en a grand soin...

—Hubert prit dans la poche intérieure de son veston deux boutons de roses blanches à peine flétris; il les présenta timidement à madame Hortense, qui les reconnut.

—Je les ai pris sur la tombe du petit garçon, dit-il en hésitant; j'ai pensé que cela vous ferait plaisir, aujourd'hui, d'avoir quelque chose qui vînt de là-bas...

Cette fois, la jeune femme ne put empêcher les larmes de monter à ses yeux, ni ses yeux mouillés de remercier le jeune homme. Elle étendit la main, prit les deux roses, les respira un instant, et les posa sur ses genoux, en disant: Merci.

Hubert s'était détourné. Subitement, il alla vers le petit bureau, prit un cornet de Saxe, qu'il connaissait bien, y versa un peu d'eau et revint vers madame Hortense; sans dire un mot, celle-ci mit les fleurs dans le petit vase que le jeune homme plaça à portée du regard et de la main, sur la table voisine.

(*A continuer.*)

M. P. Werlein, l'habile et entreprenant marchand de pianos, que chacun connaît, est très justement fier de la position exceptionnelle qu'il s'est conquise dans le commerce des instruments de musique; il est fier surtout de la haute estime dont jouit le piano Mathushek dont il est l'agent spécial. La vente de l'instrument, sorti de cette maison célèbre, ne fait qu'augmenter tous les jours. Il ne rentre dans sa composition que des fers et des bois de première qualité, et sa fabrication a atteint le dernier degré de la perfection. Les amateurs savent apprécier les efforts faits par cette maison, pour leur fournir un piano modèle et d'une solidité à toute épreuve. Bien des pianos passent pour vieux après une huitaine d'années de service. Le piano Mathushek est aussi solide, et tient aussi bien le son, après huit ans que le premier jour. C'est l'avis des connaisseurs et des artistes, tous reconnaissent qu'il coûte pour le tenir en bon ordre, beaucoup moins que les pianos des autres marques.

Maison L. Grunewald.—Cette maison reçoit dans le moment un très vaste assortiment de pianos de tous genres qu'elle vendra à l'occasion des fêtes, à des prix d'une surprenante modicité. La maison Grunewald est trop importante, trop favorablement connue, pour qu'il soit ora ici à une réclame banale, à une annonce faite dans l'unique but d'allécher le public. Ceux de nos lecteurs qui mettront à profit la circonstance pourront faire d'excellents achats. La maison a importé un très grand nombre de pianos Pleyel considérés à juste titre les premiers du monde. Il n'est pas de piano qui convienne mieux dans un climat aussi changeant que le nôtre, c'est l'avis de tous ceux qui ont quelque expérience en la matière. M. Grunewald possède aussi de pianos du même fabricant mais qui sont d'occasion, c'est à dire de seconde main, pour faire usage de l'expression consacrée. Ces instruments, il va sans dire, sont en vente à des prix presque nominaux.

AUX CITOYENS DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Département des renseignements et des accommodements du Centenaire du Coton et de l'Exposition Universelle de l'Industrie, 74 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1884.

Le seul problème non résolu relativement à la prochaine Exposition Universelle de l'Industrie et à son succès assuré, dont la population de notre ville doive bénéficier, est le manque d'hôtel, de logement pour les milliers de personnes qui seront ici du 1er décembre 1884 au 31 mai 1885; et, c'est afin de pourvoir à ce logement et à ces indispensables besoins, à des prix modérés, que la Direction a créé ce Bureau de renseignements.

Nos citoyens sont priés d'aider à trouver du logement aux visiteurs, en dehors des hôtels et des autres institutions publiques de la ville, pour les six mois que durera l'Exposition; et cela peut se faire aisément si les personnes qui ont des chambres vacantes dans leurs demeures veulent prendre à des conditions faciles des pensionnaires ou des locataires venant de toutes les parties du globe; ils contribueront ainsi au succès complet de l'œuvre. Presque chaque famille peut prendre une ou plusieurs personnes, et des chambres pourront se louer là où se prendront les repas. Un recensement se fera dans toute la ville, des casernes aux dernières limites de Carrollton, par des hommes entendus, pourvus de listes destinées à recueillir tels renseignements qui pourront être fournis à ce bureau de nature à assurer l'ordre et le succès. Les citoyens sont priés de renseigner ce bureau, de faire savoir s'ils désirent recevoir des locataires et des pensionnaires.

Tous les bureaux de renseignements, approuvés par ce département, seront classés en sous-districts et mis rapidement en communication avec le bureau principal, par télégraphe, téléphone ou par un service de messagers, afin de pouvoir rendre promptement service aux étrangers.

Des bulletins de renseignements seront publiés tous les jours. Ainsi donc, les personnes offrant un logement convenable, à des prix modérés, peuvent compter pendant les six mois, sur un patronage constant; mais il est entendu que les prix demandés tout d'abord, ne varieront jamais. Si ces prix étaient trop élevés, ils ne figureraient pas sur les bulletins.

Il est entendu que les renseignements fournis au public par ce Département seront gratuits.

Il faut espérer que le peuple de la Nouvelle-Orléans se montrera à la hauteur de sa réputation universelle d'hospitalité, en ne donnant aucun motif de récrimination. On est instamment prié de donner son concours à l'œuvre afin que les personnes visitant la Nouvelle-Orléans soient encouragées à prolonger leur séjour parmi nous et contribuent pour une large part à notre prospérité matérielle.

De plus amples renseignements et des listes peuvent s'obtenir à ce bureau, dans le bâtiment de l'Exposition 74 rue Baronne.

B. T. WALSHE,
Chef du Département.

Approuvé: E. A. BURKE,
Directeur Général.

Avis médical.

J'AI l'honneur d'annoncer que, le mois prochain, je vais r'ouvrir mon Cabinet de Consultations pour les maladies chroniques—exclusivement. On sait, et je le répète ici, que je n'emploie aucun minéral dans la composition des médicaments que je livre moi-même à mes clients; depuis quarante ans que j'exerce, je n'ai eu qu'à me féliciter de ce système—sous tous les rapports, surtout sous celui de la guérison sérieuse de mes malades—en qui rien ne subsiste de dangereux après le traitement.

Je ferai bientôt connaître le lieu et les heures de la Consultation que j'annonce aujourd'hui.

12sept Dr. C. TESTUT

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

9—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

11—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:
I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

21—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé........

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées.... .. Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général........ (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17.—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères...... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis.......

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé: ED. RICHARDSON,
Président.

La Nile-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale. No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altazin-Gin (Négociant armateur harengs et morues goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs saurs semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits seizièmes.

2°—MM. Adr Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. Guillaume & Cie, négociants en vins fins et cognac, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Bigant (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), confectionneur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Claris & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon. Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de flans secs pour clichage au papier, &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mâme, de Tours, et Chair de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps brothers & Co de Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Ley & frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de céréales et gommes à la commission contre crédits de banque.

7°—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très-bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes Bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Duvau aîné, château de Varrains, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Decaudt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carleton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decaudt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU qu'en vertu de la section 3019 des Statuts Révisés de cet Etat et sur la prière du Bureau de Santé de cet Etat, j'ai lancé le 11 juin 1884, ma proclamation, amendant ma proclamation annuelle de Quarantaine contre les ports ci-après désignés.

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat des ports mexicains: Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan; du port de Colon: Amérique Centrale; de tous les ports de l'Ile de Cuba, de Haïti, ou Saint-Domingue, de Porto Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro Bahia et Pernambuco, ainsi que de tous les ports et villages contigus et adjacents et entre lesquels et lesdits ports, une quarantaine rigide est en vigueur, laquelle quarantaine prenant effet le 1er mai 1884, de façon à imposer une détention de quarante jours à tous les navires arrivant desdits ports.

Et conformément à la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, adoptée le 8 août 1884, demandant une modification de la susdite proclamation,

Moi, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi lance celle-ci, ma proclamation modifiant ma proclamation du 11 juin 1884, déclarant la détention de tous navires, équipages, passagers, cargaisons venant des ports ci-dessus énumérés, réduite à 10 jours à partir du 15 septembre 1884; excepté dans le cas où un port serait infecté de fièvre jaune, alors que la durée de la détention sera déterminée par le Bureau de Santé,

Et je commande aux officiers des différentes stations de quarantaine de mettre en vigueur les prescriptions de cette proclamation; car toute violation de cette proclamation ou des lois de cet Etat sur ce sujet seraient rigoureusement poursuivis.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton-Rouge, ce 11me jour d'août A. D., 1884.

Par le Gouverneur,
S. D. McENERY,

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat. 13 août—7t

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. O. BOUCHER, Directeur,
304 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn

19sa

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St Etienne, Roubaix, Cararre, Lille, Reims, Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Besançon, Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier, La Rochelle, Sedan, Toulouse, Périgueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de la Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Person—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.

Cordier—Sénateur.

Paul Bert	Député.
Henri Chavoir	"
Clemenceau	"
Mgr Freppel	"
Tony Revillon	"
Rouvier	"
Baron de Soubeyran	"
Spuller	"
Wilson	"

Félix, Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Caubert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal, Donon, Général Victor Maignan, De Molinart, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Rapport du 5me Groupe.

A M. le vicomte Paul d'Abzac,
Consul Général, Commissaire de la République française.

Monsieur le Commissaire,

Le 5me Groupe comprend l'industrie textile, les vêtements et accessoires et se divise en onze classes, dans l'ordre suivant:

Classe 501—Fil et tissus de coton;
.. 502—Fil et tissus de lin, chanvre, etc.
.. 503—Laine fine et tissus de laine;
.. 504—Laine et tissus de laine ordinaire;
.. 505—Soie et tissus de soie, rubans, etc;
.. 506—Châles de laine, cachemires, soie, etc;
.. 507—Dentelles, tulles, broderies, garnitures;
.. 508—Bonneterie, linge de dessous, accessoires d'habillements;
.. 509—Vêtements des deux sexes, chapeaux, coiffures en tout genre, fleurs artificielles, cheveux etc.,
.. 510—Bijouterie et pierres précieuses;
.. 511—Armes portatives, équipements de tir et de chasse;
.. 512—Articles de voyage et équipages de campement;
.. 513—Jouets dans toute leur variété.

Après avoir soumis à un sérieux examen tous ces articles, le Comité est unanimement arrivé à la conclusion qu'à l'exception du fil de coton (ce pays étant, comme on sait, la patrie de ce textile) toute la série pourrait être exposée avec fruit par nos compatriotes.

Le Comité croit, cependant, devoir désigner, d'une manière spéciale, les classes 505, 507, 508, 510, 513; mais il est d'avis que notre industrie aurait tout à gagner à être représentée dans son ensemble.

Son opinion s'appuie sur les considérations suivantes:

Les Etats-Unis qui ont à leur actif tant d'inventions merveilleuses, sont loin d'abandonner à l'Europe—et particulièrement à la France—le soin de faire la mode; c'est entre d'organiser la vogue d'objets de luxe personnel. Cette réflexion peut s'appliquer—à peu d'exceptions près—à toutes les parties du vêtement; depuis la chaussure jusqu'au chapeau, elle s'étend à toutes les variétés de bijoux et d'ornements.

La fabrication américaine comprend, dans une certaine mesure, tous les articles de commerce; mais dans la catégorie d'objets qui nous occupe, il y a recherche peu; elle; en tient d'ordinaire à l'imitation; c'est l'industrie française qui lui sert le plus souvent de modèle.

Ce sont donc, en général, les idées parisiennes qui déterminent, dans ce pays, la façon de se vêtir et de se parer; cette observation s'applique non seulement au dessin, à la coupe, mais aussi aux tissus employés, à la couleur des modes. Tel tissu ou tel matériel de fabrication en usage à Paris obtiendra, par ce seul fait, les préférences de l'acheteur.

De ce qui précède nous concluons que nos produits nationaux trouveront à l'Exposition un public sympathique, disposé à devenir notre client, si nos produits lui conviennent. Il est à désirer que la lutte s'établisse, car c'est sur le terrain du bon marché qu'a lieu la grande lutte entre les nations concurrentes.

La masse des acheteurs recherche aujourd'hui beaucoup plus l'effet, l'apparence, que la valeur réelle et les conditions de durée; ce qui n'exclut pas bien entendu, l'écoulement, en quantités moindres, des articles supérieurs.

Nul n'ignore que les produits réunissent, à un degré qu'on n'a pas atteint ailleurs, ces qualités intrinsèques: le goût, l'élégance, le fini. Leur mérite est incontestable et ce n'est point là ce qui nous cause des craintes; c'est au point de vue du prix qu'il faut examiner les probabilités de succès de l'industrie française.

S'il ne s'agissait, dans l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans, que de la clientèle des Etats-Unis, nous redouterions, il faut bien l'avouer, la concurrence américaine, protégée par les droits excessifs que l'on connaît; mais, nous le répétons après d'autres—car l'on ne saurait trop insister sur ce fait—cette Exposition a pour principal objectif les Indes Occidentales, le Honduras, le Mexique et les autres républiques hispano-américaines, que des communications rapides, de création récente, ont considérablement rapproché de la Vallée du Mississipi.

Or, il y a là de vastes champs d'opérations, de sérieux débouchés à ouvrir ou à développer.

A peine nés à la civilisation, la plupart de ces peuples n'ont encore que les riches-ses naturelles de leur sol; leur industrie, leurs manufactures, sont à l'état embryonnaire ou dans l'enfance. Pour les nations plus avancées ces régions fécondes offrent un monde d'acheteurs et des transactions profitables, grâce aux ressources de ces nouveaux clients et à leurs goûts de luxe.

Le commerce américain, qui voit dans ces pays ses tributaires naturels, ne s'est point trompé sur l'importance de ces marchés. Déjà des efforts intelligents ont frayé la voie et noué bien des relations.

L'Exposition, en attirant en foule les habitants de ces contrées tropicales, complètera le travail de propagande.

Avec un esprit de libéralité, avec une ampleur de vues dont il faut leur savoir gré, les Américains convient l'Europe à participer à cette bonne fortune. Nos compatriotes manqueront-ils au rendez-vous?

A l'égard de ces pays, nos industriels se trouveront, avec tous leurs concurrents, sur un pied d'égalité devant les droits de douane.

La victoire restera donc aux plus entreprenants, surtout aux plus habiles, et nous croyons nos compatriotes trop pénétrés de leur valeur pour se considérer inférieurs à leurs adversaires.

Déserter la lutte dans ces conditions, ce serait abdiquer et se priver bénévolement d'une occasion de triomphe.

Veuillez agréer, M. le Commissaire, l'assurance de nos respects.

P. TUJAGUE, Président.

ARTHUR DURIEU Secrétaire.

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITÉ PHYSIQUE, causé par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, la catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

mars—84—1an

AYER'S Ague Cure

IS WARRANTED to cure all cases of malarial disease, such as Fever and Ague, Intermittent or Chill Fever, Remittent Fever, Dumb Ague, Bilious Fever, and Liver Complaint. In case of failure, after due trial, dealers are authorised, by our circular of July 1st, 1882, to refund the money.

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Sold by all Druggists.

Exposition Universelle de la Nile-Orléans.

Comité du 2me Groupe.

Horticulture.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1884.

M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de la République Française.

Pour l'Exposition Universelle de la Nlle-Orléans.

Monsieur le Consul Général,

Le but du comité est de fournir aux jardiniers instruits et pratiques qui auraient l'intention de se fixer en Louisiane des renseignements exacts sur la fertilité de son sol et la salubrité de son climat; de leur faire connaître les plantes que nous avons et celles que nous voudrions voir introduire ici par la France ou ses colonies.

Nous sommes persuadés qu'avec de l'intelligence et les capitaux nécessaires pour cultiver sur une grande échelle des plantes d'ornement et des plantes potagères, ils trouveront en Louisiane, les éléments de bien être et de fortune qu'ils peuvent désirer.

Mais avant de les engager à venir exploiter les richesses de notre sol il est de notre devoir de les prémunir contre certains préjugés qui ont toujours représenté le climat de la Louisiane comme insalubre et pestilentiel, et qui le travailleur étranger est sûr de trouver une mort certaine. Nous protestons contre une pareille erreur, depuis trop longtemps si fatale aux progrès et à la prospérité de cet Etat. A ces exagérations mensongères et à ces calomnies mises en circulation, par l'ignorance et des préventions intéressées, nous opposons les chiffres officiels de tous les recensements faits par l'ordre du gouvernement des Etats-Unis, qui placent la Louisiane au premier rang pour ses vieillards centenaires, prouvant ainsi combien son climat est favorable au développement de la race blanche.

L'Etat de la Louisiane est situé au sud-ouest des Etats Unis de l'Amérique du Nord, entre les parallèles 28.50° et 33° de latitude nord entre les méridiens 88° 40 et 94° 10' ouest de Greenwich.

Il contient 26,000,000 d'acres de terre. Des rivières innombrables des bayous et de grands lacs occupent une superficie de 1,500,000 acres.

En voyant cette masse énorme d'eau, on serait tenté de croire que les terres de la Louisiane sont basses humides et marécageuses, mais cette erreur se dissipe bien vite. Le voyageur qui la parcourt dans toute son étendue est agréablement surpris d'y trouver une grande variété de sols, un climat sain, des sites pittoresques et des produits abondants.

En été la température de la Louisiane est plus agréable et plus supportable que celle des Etats du Nord ou de l'Ouest. La période de chaleur de ces Etats est moins longue qu'en Louisiane, l'ensoleillé en est plus marquée, par la simple raison que l'été étant plus court dans ces régions, une plus grande somme d'intensité était indispensable pour assurer aux récoltes un développement rapide et une maturité complète. Ainsi, il fait plus chaud à Madison, dans le Wisconsin, dans les trois mois de l'été qu'à la Nile Orléans pendant ces mêmes mois.

Nous empruntons au travail du Dr Joseph Jones, de la Nouvelle Orléans, les tableaux ci-dessous pour la température mensuelle de la Nouvelle-Orléans pendant une période de 42 ans, s'étendant de 1820 à 1861.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
56,90	58,02	64,33	69,40	75,00	81,34	83,23	83,06	79,58	70,25	62,20	55,43

PAR SAISON ET ANNUELLE.

Printemps	Eté	Automne	Hiver	Annuelle
69,28	82,29	71,00	57,04	69,48

Moyenne de la pluie tombée à la Nouvelle-Orléans pendant une période de 40 années.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
5,39	3,97	4,03	4,44	4,26	5,16	6,32	6,52	4,05	3,62	4,18	4,33

Moyenne annuelle, 56,79 pouces.

L'énorme volume d'eau qui l'environne de tous côtés, ou qui couvre sa superficie, entretient dans son atmosphère une humidité constante, et lui donne tous les caractères d'un climat insulaire qui exerce une grande influence sur la végétation de sa température et de ses pluies, qu'elle doit les avantages précieux de n'avoir aucun des extrêmes de la chaleur ou du froid.

Avec un tel concours de circonstances favorables on conçoit combien il a été facile d'acclimater sur ce sol si riche les plantes de l'Europe, des Tropiques de l'Algérie, de la Chine et du Japon.

Il toutes les flores s'y trouvent représentées et presque naturalisées. Ce qui nous manque ici n'est pas seulement le concours libéral du gouvernement général ou de l'Etat pour établir un jardin d'acclimatation destiné aux expériences, mais le concours de jardiniers habiles qui voudraient venir se fixer et se consacrer au perfectionnement par hybridation les plantes qui s'y sont introduites.

Nous recommandons aux jardiniers la florale de la Louisiane, si digne de leur attention; nouveaux et délaissée, elle mérite un intérêt particulier, leur intelligent pour opérer dans nos jardins et ceux de l'Europe, la place distinguée qu'elle mérite.

Un fait digne de remarque, c'est de voir avec quelle rapidité certaines plantes qui poussent dans notre sol avec plus de vigueur que dans les serres ou les jardins de l'Europe, perdent leurs traits caractéristiques et leur beauté primitive; ainsi toutes les plantes à feuilles panachées de jaune et de blanc, tels que les Fusains ou Evonimus panachés, les lierres argentés et dorés prennent ici des teintes vertes, brillantes et uniformes.

Certaines variétés de dahlia naissent à fleurs très doubles, deviennent, en Louisiane, simples ou semi doubles et leurs tiges arrivent à une hauteur telle que, même avec des tuteurs, il est difficile de les empêcher d'être brisées par les vents ou par leur propre poids. Cette extrême fragilité les a fait rejeter des jardins particuliers. Maintenant les jardiniers seuls, les cultivant, ainsi que la Chrysanthème, sur une grande échelle, pour fournir à la décoration des tombeaux, le jour de la Toussaint; époque où, par des soins particuliers et une grande habileté dans le choix des variétés, dahlias et chrysanthèmes doivent être en pleine floraison et rapporter un prix très élevé.

Pour donner une idée des qualités de notre sol et du climat, nous citons le nom de quelques plantes exotiques qui vivent ici en plein air; le Dattier, le Latanier Bourbonica, les Calla lilies, le Alocasia, le Canna ou Balisier, le Curcuma, le Camelia, le Magnolia fuscata et tous les autres Magnolias, le Ligustrum, le Métrosideros, le Figuier, le Gardenia, l'Olivier odorant de la Chine, le Jujubier, le Mespilus du Japon, le Kaki du Japon, le Grenadier, l'Oranger, le Laurier rose, le Rinchospermum jasminoides, la Glycine de Chine, le Parreskia horrida, les Bignonia Tecomas, le Chèvre-feuille, le Glaïeul, la Tubéreuse, le Lis tigré, le Lis longiflora, les Amaryllis amabile, Brazilliensis, Longifora Vitata et Belladonna, l'Iris versicolor, les Narcisses, les Jonquilles, les Scillées maritimes, de Corse et du Pérou, tous les rosiers.

A cette liste toutes les plantes de serres, peuvent facilement, avec très peu de précaution, passer de six à huit mois de l'année en plein terre et servir à la décoration de nos plates bandes et de nos corbeilles.

Quoiqu'elle ne soit pas très éloignée du Mexique et de l'Amérique Centrale, contrées si riches en orchidées, ces plantes sont excessivement rares en Louisiane, où leur culture serait facile. Avec leur floraison si belle et si bizarre elles seraient pour l'intérieur de nos maisons de splendides ornements pendant l'été et l'hiver.

Depuis longtemps les horticulteurs français ont étudié cette flore, qu'ils ont introduite et cultivée en France; en choisissant les variétés plus remarquables et les plus prolifères, ils devraient profiter de l'Exposition universelle pour les introduire à la Nouvelle-Orléans, où ils ne manqueraient pas d'avoir de nombreuses commandes.

Nous n'avons ici qu'un petit nombre d'aquariums de salon; ils seraient plus nombreux et plus en vogue, si nos jardiniers pouvaient nous procurer une plus grande variété de plantes aquatiques. Toutes les plantes potagères connues ou cultivées en France réussissent bien à la Nouvelle-Orléans et dans les environs, et procurent au travailleur industrieux une grande aisance. Certaines variétés peuvent être cultivées sur une très grande échelle dans les paroisses d'Orléans, St-Bernard St-Charles, Plaquemines, Jefferson, St-Tammany.

Ces légumes sont la production est bien au-dessous de la demande, dont nous fournissons les primeurs pour tous les Etats Unis, sont les haricots verts, la fève plate (dite de Lima) les petits pois, de nouvelles variétés devraient être introduites le choux et les artichaux. Il se fait une telle expédition de ces légumes pour les villes du Nord et de l'Ouest qu'ils ne font que paraître un instant sur nos tables. La grande culture pour tous les légumes et les fruits seraient très lucrative, et on trouverait à les placer d'une manière avantageuse dans les nombreuses fabriques de conserves alimentaires établies ici et dans les Etats-Unis.

Le pêcher croît bien en Louisiane et donne de très bons fruits surtout dans la paroisse St Tammany, située de l'autre bord du lac Pontchartrain. Le prunier vient très bien dans cet Etat; mais à part une petite mirabelle, toutes les variétés de prunes sont fades. L'introduction de nouvelles espèces conviendrait à notre climat deviendrait une source de profits, pour l'introducteur et l'acheteur.

Toutes les vignes d'Europe peuvent être cultivées ici, surtout dans la paroisse St Tammany dont le sol léger est excellent et très propre à être amendé par des engrais chimiques.

Dans cette paroisse quelques français ont déjà réussi à faire sur une petite échelle de bon vin en mélangeant le jus des vignes américaines et européennes. Mais le comité ne recommanderait pas au cultivateur français qui viendrait s'établir en Louisiane de suivre leur exemple.

Tous ses efforts devront tendre à chercher et à choisir les variétés qui peuvent fournir du raisin de table au mois de juin, avant l'arrivée des armées de chenilles qui dévorent les feuilles de la vigne, et laissent le raisin exposé au soleil qui le dessèche.

Un raisin passable et bien accepté par la consommation, mûrissant du 10 au 15 juin, est déjà cultivé, et rapporte de 40 à 50 cts à 2 francs 50 centimes la livre prise sur la treille du marchand.

La paroisse St Tammany est spécialement recommandée au cultivateur français parce qu'elle n'est pas éloignée de la Nouvelle-Orléans, que son climat et ses eaux sont salubres, que la fièvre jaune s'y a jamais visitée, même pendant les épidémies.

On peut obtenir du gouvernement des lots de terres larges de 160 arpents par famille à la seule condition d'y habiter et de les cultiver pendant 5 ans, après lesquels le gouvernement fournit un titre complet.

Ces mêmes terres peuvent être achetées du gouvernement à raison de $1.25 (6 francs 25 centimes l'acre. Pour les terres défrichées le prix est de 1 à 5 dollars (5 à 25 francs l'arpent).

Respectueusement soumis.

DR. CHARLES C. TURPIN,
Président du Comité.
DR. GUSTAVE DEVRON,
Rapporteur.

Comité du 2me Groupe.

Horticulture.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1884.

M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de la République Française.

Pour l'Exposition Universelle à la Nlle Orléans.

M. le Consul Général,

Désireux de voir la France dignement représentée à l'Exposition Universelle de la Nlle-Orléans dans la section d'horticulture, le comité prie M. le Vicomte Paul d'Abzac Consul Général, Commissaire de la République Française à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans, de vouloir bien demander au gouvernement.

1° D'organiser un comité officiel de patronage à Paris.

2° De faire parvenir à la Nouvelle Orléans une exposition gouvernementale;

3° De fournir un transport de l'Etat pour porter et ramener en France, les plantes destinées à l'exposition;

4° D'inviter la direction du jardin des plantes et celle de la société d'acclimatation à se faire représenter par une commission;

5° De réclamer le concours distingué de M. Alphand, directeur des serres de la ville de Paris, et de M le directeur du jardin d'acclimatation d'Alger, et les engager à exposer quelques-unes de leurs magnifiques produits qui ne manqueront pas d'obtenir tous les succès qu'ils méritent.

Respectueusement soumis,

DR. CHARLES C. TURPIN,
Président du Comité.
DR. GUSTAVE DEVRON,
Rapporteur.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Comité Consultatif du 6ème Groupe—Arts Industriels.

RAPPORT—A M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de République Française à l'Exposition Universelle de la Nouvelle Orléans.

Machines Hydrauliques.

Dans la Basse Louisiane que nous habitons, le sujet le plus intéressant à l'agriculture, partant à la richesse du pays c'est d'abord la protection des terres contre les inondations, puis le desséchement de ces terres pour la culture.

Nous n'avons pas ici, à nous occuper de la construction des levées, une commission d'ingénieurs nommés par le Gouvernement, et ceux de l'Etat sont maintenant chargés de leur construction, malgré toute l'expérience et le savoir des ingénieurs choisis, il arrive souvent que ces levées cèdent sous la pression énorme d'un fleuve d'un kilomètre de largeur, et causent des désastres affreux; une rupture de levée noie souvent le pays à une centaine de milles de là. Pour se défendre contre ces inondations, les planteurs construisent des contre levées sur leur ligne de fond, qui s'étendent sur les deux côtés et sont souvent reliées, si non aux levées du fleuve, s'étendent toutefois jusqu'au talus formé par l'alluvion du grand fleuve tout le long de son parcours.

Ici se présente naturellement une étude sur les terrains d'alluvion: Avant que l'Européen n'habitat ces bords du Mississippi ce fleuve se répandait sur ses deux bords tous les printemps, et déposait un épais limon qui s'avançait lentement dans la mer, où retenu par le flot il s'accroissait, montait graduellement et formait le grand delta qui s'avance dans le Golfe du Mexique. Sur les bords immédiats du fleuve et de ses mille issues, le limon le plus épais s'arrêtait, tandis que le plus léger disséminé sur l'étendue submergée, remplissait les bas fonds et élevait progressivement les terrains éloignés des rives; de là l'aspect général des terres qui forment une espèce de dos d'âne, dont le lit du fleuve ou de ses issues creuse le sommet, et qui s'en va en descendant plus ou moins rapidement sur les deux côtés jusqu'au marais où la déclivité se perd.

Un savant géologue, M. R. Thomassy membre de la Société géologique de France, avait songé à l'exhaussement du sol de la Basse Louisiane au moyen de la crue périodique du fleuve, en formant sur chaque habitation des bassins fermés qui déposant leur limon dans ces bassins les eussent bientôt élevés à la hauteur du niveau du fleuve. Des expériences que j'ai eu l'honneur de faire avec M. Thomassy nous prouvèrent que le système de Victor Fossombroni pour l'atterrissement des maremmes en Italie par les "Colmates," pouvait réussir en Basse-Louisiane. Ceci nous a été démontré par un éperon que j'ai construit en 1856 à l'entrée du Bayou Plaquemine, en dirigeant le courant du fleuve pour former un remous derrière cet éperon, qui s'est formé en une saison un amas de limon de 6 mètres 70 d'épaisseur sur toute la surface couverte par ce remous.

Cette digression est à point pour renouveler l'attention sur l'immense ténacité que l'on peut tirer des dépôts du fleuve par le système des "Colmates" et aussi pour remettre en mémoire, les travaux scientifiques de notre compatriote feu M. Thomassy.

Pour revenir aux talus formés par les dépôts; je citerai comme exemple qui peut servir pour presque toute la basse Louisiane, le niveau qu'il m'a été donné de prendre moi-même à la Nouvelle Orléans pour le service du bureau de voyer. La différence entre le sommet de la levée et le trottoir de la rue Bourgogne, en suivant la rue Bienville. Une distance d'à peu près 640 mètres, est de 3m 50 et de la, au niveau de la mer, pris au Lac Pontchartrain à 6 kilomètres, la différence n'est que de 1m 53, faisant un total 5 mètres 3.

C'est à ces talus que se rattachent les levées dont je parlais plus haut, et qui forment des bassins qu'il faut dessécher pour la culture.

Bien des idées ont été mises en pratique à cette fin et beaucoup d'entre elles ont rempli le but qu'a grand frais. Le Tympan, le noria, la vis d'Archimède, la pompe, l'hélice la perteuse à aubes; tous ces moyens sont défectueux en ce qu'ils élèvent l'eau à une hauteur permanente qui est le maximum du travail, ce qui est souvent inutile.

Les roues à aubes inclinées sont de tous les engins de desséchement les plus économiques, même en demandant de puissantes machines et beaucoup de combustible.

Ne pourrait-t-on pas combiner une machine qui eût les mêmes avantages et consommât moins de charbon?

La description de l'une de nos machines à desséchement à la Nouvelle-Orléans, pour donner à quelques-uns de nos compatriotes, l'idée d'une construction meilleure en quelques points et qui puisse être mise à la portée des cultivateurs. Prenons comme modèle la machine de l'Avenue de Londres sans contredit la plus belle des quatre employées à la voirie de la ville. C'est un bâtiment carré, en briques; construit sur un bassin semi-circulaire dans lequel le canal d'égout apporte les eaux de pluie et autres provenant du déversement des eaux publiques ou de ménage distribuées par les pompes du "Water Work." Cet énorme machine desséche un espace de 3,500 hectares.

Ce bâtiment renferme un jeu de chaudières à vapeur, une pompe alimentaire, deux machines à vapeur indépendantes de 50 chevaux vapeur chacune et deux roues à aubes. Ces roues de 9m.15 de diamètre sur 1m.50 de large sont entièrement en fer, les deux côtés sont reliés par des boulons croisés; leur axe s'appuie sur deux murs qui forment un bassin dont le fond parallèle à celui du canal est relevé en courbe de 80 centimètres, au plus, donnant un espace libre aux aubes, qui sont en bois au nombre de 14 ou 16 dans la circonférence, elles ont 2m 40 de longueur et sont inclinées suivant une tangente à un cercle intérieur qui aurait les 3/4 environ du diamètre extérieur; ce qui donne une poussée à l'eau sans charger la roue de son poids. La roue est mue par un pignon placé au bout de l'axe de la roue volante de la machine à vapeur, s'engrenant dans des segments à denture intérieure, sur un des côtés de la roue à aube et à sa partie postérieure, de manière à obtenir une force tendant à alléger le côté des aubes. Derrière la roue, le plus près possible est une porte d'écluse qui s'ouvre en dehors, elle est appuyée sur les deux côtés par des retraits dans les murs et au bas par un palier fermé immédiatement après la sortie du canal.

Si l'eau dans les canaux venant de la ville est plus haute que celle du Lac Pontchartrain situé derrière la Nouvelle-Orléans, elle s'écoule naturellement par l'écluse qui n'est pas retenue; mais la moindre différence de niveau qu'au côté du lac fait fermer cette écluse, est facilement combattue et à peu de frais de compatible par la roue dont le travail n'augmente qu'en raison de la hauteur de l'eau contre laquelle elle agit.

C'est là le principe des meilleurs moyens de desséchement et celui employé par beaucoup de planteurs de la Louisiane. Ces machines sont fort anciennes, quand je suis arrivé dans ce pays en 1832 elles étaient employées depuis longtemps, on a cherché des moyens moins coûteux, mais on est toujours revenu à la roue à aubes.

Quelle que soit l'amélioration qui puisse se présenter à l'Exposition Universelle sur cette matière elle est sûre d'attirer l'attention de notre population agricole et de nos ingénieurs.

L'irrigation aussi demande l'attention des Exposants, à première vue, il paraît bien simple d'obtenir de l'eau d'un fleuve qui déborde si souvent et est encaissé dans des digues; mais il est imprudent de couper les levées, et à l'eau basse le fleuve qui est à 4 mètres 87 plus bas que la crête des levées, à la Nouvelle-Orléans, l'est de 6m 98 à Baton Rouge à 239 kilomètres d'ici. On emploie depuis quelques années des moulins-à-vent pour pomper l'eau dans les canaux surtout pour les rizières; mais dans un récent voyage que j'ai fait sur le fleuve, j'ai remarqué que beaucoup de ces moulins sont brisés par la violence des coups de vents. On ne peut songer à des machines à vapeur, ell s sont trop coûteuses. Un bon moulin-à-vent, solide, qui s'oriente de lui même et règle sa vitesse suivant le vent, serait aussi une acquisition grandement remarquée à l'Exposition.

L. FREMAUX, Ingénieur civil.
Rapporteur.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR,

mars—1an Nlle-Orléans.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition] Universelle de la Nouvelle Orléans.

1er Groupe—Agriculture.

Monsieur le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de la République française à l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Monsieur le Commissaire,

Vous avez bien voulu demander à votre comité de l'Agriculture quelques renseignements sur la Ramie, cette plante de laquelle on s'est beaucoup occupé ici, il y a quelques années, et qu'il a fallu abandonner faute de machine pour en rendre la culture profitable.

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:

La Ramie, originaire du Japon, fut introduite en Louisiane, pour la première fois, vers 1867, et les essais qui furent faits, à cette époque, et pendant cinq ou six ans suivis par plusieurs de nos habitants, démontrèrent, de la manière la plus satisfaisante, que le sol et le climat de la Louisiane et de presque tous les Etats du Sud, étaient des plus favorables à la culture de cette plante.

La Ramie, plante des climats chauds, peut se cultiver partout où, en hiver, la terre ne se glace pas à plus de 3 pouces de profondeur.

Cette plante se renouvelle sans cesse d'elle même, d'où il suit qu'une fois plantée, elle demeure pour un grand nombre d'années, sans qu'on ait à la replanter.

3° La Ramie donne trois récoltes ou coupes chaque année, chaque coupe donne, par arpent, de 4 0 à 500 livres de fil es bruts, c'est-à-dire convenablement préparées pour le marché.

Cette fibre peut facilement se vendre, et en très grande quantité, à 20 et 25 cts la livre.

Le principal travail, pour une plantation de la Ramie, consiste dans un labour profond, 18 pouces au moins, 24 pouces seraient de beaucoup préférable, et dans un égout ou drainage de la plantation, aussi parfait que possible.

C'est à l'aide de ce drainage que la terre reste meuble et légère, et que les racines, s'étendant avec facilité, produisent une abondance de tiges, et des tiges fortes et vigoureuses.

Récemment plusieurs machines pour extraire la fibre de la Ramie ont été inventées; ces machines ont, dit-on, donné des résultats qui ne laissent rien à désirer. Sous le rapport de la décortication et de la préparation de la fibre, pour le marché. Elles seront exhibées à notre prochaine Exposition et fonctionneront, aussi pouvant qu'il sera possible de se procurer des tiges de Ramie.

Nous engageons fortement nos planteurs et tous les cultivateurs étrangers qui visiteront notre Exposition universelle, à faire connaissance avec cet e plante dont la culture deviendra bien certainement l'une des plus importantes de la Louisiane, et sans aucun doute la plus rémunérative.

L'habitant des Etats du Sud de l'Union américaine est essentiellement agriculteur, et il doit en être ainsi, puisque la Providence lui a donné un sol d'une richesse vraiment merveilleuse.

On ne trouve, en effet, nulle part sur le globe, des terres plus riches et plus fertiles que les terres de ces Etats, avec des facilités exceptionnelles, pour le transport des produits, aux marchés les plus avantageux.

Les machines nouvellement inventées, permettront au cultivateur du sol, de la Louisiane surtout, de joindre à la culture de la canne à sucre, celle de la Ramie, de la jute, du chanvre et du lin, cultures destinées, par leurs brillants résultats, à attirer dans nos campagnes, les colons intelligents, dont elles ont tant besoin.

Respectueusement soumis,

Pour le comité,
JOS. LOMBARD, Président.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Comité Consultatif du 6me Groupe—Arts Industriels.

A Monsieur le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général et Commissaire, de la République Française à l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de vous rapporter, qu'à une réunion du Groupe 6 des Arts Industriels, tenue le mercredi 30 courant, à laquelle ont été présents Messieurs A. Schreiber, Léon Haubtman, Capt Lepère, E. A. Schoedecker, (Messieurs Ed. Spiel et E. Sturgi s étant fait ex-uses), le Comité a décidé de recommander aux divers exposants les articles suivants:

1° Classe 602—Appareils en usage dans la manufacture du tabac.

2° Tous les articles contenus dans la classe 603, sans exception.

3° Pour la classe 604:

Procédés et applications en usage dans la manufacture des produits chimiques, savons et chandelles.

Procédés et appareils en usage dans la manufacture des essences, des vernis et des articles faits en caoutchouc et gutta-percha.

Procédés et appareils des usines à gaz.

Procédés et appareils en usage dans les étuves de tanneries et dans les préparations de cuir.

Procédés et appareils pour la verrerie et dans la manufacture de porcelaine, de poterie et de faïence.

4° Pour la classe 605. Machines hydrauliques pour pomper l'eau etc; machines hydrauliques, roues de puits, turbines, balancines hydrauliques.

Accumulateurs et moteurs hydrauliques.

Machines à vapeur, bouilloirs, générateurs et appareils y attenant.

Appareil pour condenser la vapeur.

Machines mises en mouvement par l'évaporation de l'éther, du chloroforme, de l'ammoniac et par une combinaison de gas.

Machines mises en mouvement par le gas, pour chauffer l'air comprimé, machines à vent paranemones.

5° Tous les articles contenus dans la classe 607 sans exceptions.

6° Pour la classe 608, appareils employés dans la préparation et des matériaux pour le filage; moulins à carder, machines à dévider, à dévider et à carder pour les métiers. Métiers à la main et métiers mécaniques pour la manufacture des tissus unis.

Métiers de chaînettes et les différentes manières de préparer les bobines pour tisser.

7° Pour la classe 609—Outils pour découper les matériaux et cuir pour vêtements et souliers.

Machines pour faire clouer et visser les bottes et les souliers.

Machines pour l'application du caoutchouc.

8° Pour la classe 610—Plans, modèles, dessins, voies de fer, chemins permanents, arrangements de station.

Pièces détachées, ressorts, tampons, freins, éclairage, chauffage, roues, essieux, etc.

Freins automatiques pour trains de fret, serre-freins, pour trains, indicateurs de vitesse et de distance.

Appareils pour chemin de fer atmosphériques, voies permanentes pour chemin de fer surélevés, etc.

9° Tout le contenu de la classe 611 en y ajoutant plans d'appareils pour relever les navires coulés ou ensablés et en exceptant des modèles, des systèmes de constructions navales et matériaux pour le service général des navires.

10° Tout le contenu de la classe 6 3, à l'exception des machines pour catapulte et brassage.

11° Pour la Classe 614. Matériaux et produits de la manufacture des papiers pour faire le papier, de bois, paille, bagasse, sisal et toutes espèces de fibre servant au papier.

Appareils pour faire le papier à la main et à la machine; appareils pour presser, glacer, tremper, blanchir et rayer.

Machines à couper, rogner et étamper le papier, etc.

Appareils pour bouchir et teindre et pour la préparation du papier et des tissus.

Machines à graver des cylindres pour imprimer.

Machines et appareils employés dans la typographie, la stéréotypie, l'impression en taille douce, les épreuves autographiques et la lithographie, la chalcographie, etc

12° Pour la Classe 615. Machines à faire des boutons, des épingles, des enveloppes, des plumes.

Machines à empaqueter et à brosses.

Machines à cartes, à capsules, à cacheter et marquer des marchandises, à boucher des bouteilles, etc.

Machine à relier les livres, machine pour écrire.

13° Tous les articles contenus dans la classe 617 sans exceptions.

14° Pour la classe 618 appareils et produits des procédés en usage pour la conservation du bois. Appareils et instruments pour l'essai des matériaux de construction

Appareils et machines employés pour fondations, pilotis, pour et appareils pneumatiques.

Machines de desséchement qui sont en usage dans les travaux hydrauliques des ports de mer, canaux et rivières, etc.

Appareils pour la distribution de l'eau et du gaz.

Appareils pour l'entretien des chemins, plantations, rues, pavage, etc,

Modèles, plans et dessins des travaux publics, ponts, viaducs, aqueducs, égouts, écluses, barrages, etc.

Appareils en usage dans les travaux de santé publique.

16° Tous les articles contenus dans la classe 619 sans exception, le comité approuve la motion faite par Monsieur Généreily pour le transport des machines, et également exprime le vœu que le comte Ferdinand de Lesseps soit officiellement invité par l'intermédiaire de Monsieur le Consul Général et Commissaire de la République, à bien vouloir honorer de sa présence, l'ouverture de l'Exposition Universelle et solliciter des plans du Canal de Suez et de Panama et tout autre objet d'intérêt.

Le tout est respectueusement soumis.

Pour le Comité,
A. E SCHEIDECKER,
Vice-Président du Groupe 6, des arts industriels.
Nouvelle Orléans, 2 août 1884.

Avis aux Créanciers.

Keiffer & Gardner vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,296—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Keiffer & Gardner et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. H. Gardner, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

16sept—16 20 25

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Warren S. Salter vs. Ses Créanciers. No 12,016.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Warren S Salter, le pétitionnaire, soit convoquée et ait lieu le LUNDI 29 Sept. 1884, à 11 heures du matin, pardevant E. D. Sanders, Esq. pour prendre en considération et agir sur l'application du dit pétitionnaire, et que Charles Lazarus, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires soient suspendues contre la personne et les biens du dit pétitionnaire.

Nouvelle Orléans, 25 août 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme:
GEO. J. CAZELAR, Député Greffier.

25 août—3 1 et 30 j.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Succession de Edwin Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,828—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé en l'étude de T. O. Stark, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les lots numéros trois et quatre se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds. Les lots numéros cinq, six, sept et huit se touchent aussi et mesurent chacun trente-trois pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur semblable et entre lignes parallèles de cent pieds. Le lo numéro huit forme une des encoignures des rues Prytania et Bordeaux et les lots numéros neuf, dix, onze, douze et treize se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Pitt et Bordeaux

2° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et dix de l'îlet No 44, compris entre les rues Colisée, anciennement Plaquemine, Perrier, Belcastle et Dufossat, et mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent-cinq pieds entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit de l'îlet numéro vingt-sept, compris entre les rues Camp, Magazine, Belcastle et Dufossat, et mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro treize mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Dufossat sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots numéros quatorze, quinze seize, dix-sept et dix-huit mesurent chacun trente pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 sept—2,9,16,23,30—oct 3,4.

Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans et al. vs. J. B. Moore & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,914—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI le 21 octobre 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et ce qui en dépend, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Girod, désignés par les Nos. Un et Deux, sur un plan de Louis H. Pilié, voyer, en date du 31 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, notaire, et mesurent d'après ce plan: 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur, au pied américain, trente-un pieds cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Le lot No Deux touche au lot No Un et forme le coin des rues Dryades et Lafayette et a, au pied américain, trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades sur la même profondeur et de façade à la rue Lafayette, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, touloirs, pompes, réservoirs en fer battu, barils et autres objets. Ensemble avec le tuchines, faisant partie de la propriété ci-dessus et ayant le caractère d'immeuble.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, un montant suffisant pour payer la somme actuellement due aux demandeurs dans la susdite affaire, à savoir: $2000 avec 6 0/0 d'intérêt par an du 31 juillet 1883 au 3 août 1884 et 8 0/0 d'intérêt par an du 3 août 1884, jusqu'au jour de la vente; 5 0/0 honoraires d'avocat sur $6,000 et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes dues sur la propriété; le reste du prix d'adjudication payable comme suit, le 3 août 1885, avec intérêt au taux de 6 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1885 et de 8 0/0 après cette date jusqu'à parfait paiement; l'autre moitié le 3 août 1886 avec intérêt à 6 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1886 et au taux de 8 0/0 après cette date jusqu'à parfait paiement, avec le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété adjugée.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

NOTA.—On pourra obtenir du shérif civil la permission d'examiner la propriété ci-dessus tous les jours, excepté les dix jours précédant la vente; et pendant ces dix jours précédant la vente les jours de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, en s'adressant au gardien sur les lieux.

19 sept—19 26—3 10, 17 21oct.

John G. Witz vs. P. J. Tyrrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 10,599—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, avec la bâtisse, etc., situé en cette ville, dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Canal, White, Dupré et Gasquet, désigné par le No 1 sur un plan fait et dressé par L. Eusenstein, voyer, en date du 29 octobre 1870, déposé pour référence en l'étude de O. Drouon, notaire, d'après lequel il dit lot mesure trente-deux pieds six pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingt-deux pieds de profondeur et de face à la rue Dupré, sur la profondeur, formant le coin des rues Canal et Dupré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26août—26 sept 9 16 23 27

James Fahey vs Veuve Juan Bachino et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 11,016—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Marais ou Rampart, Villeré, et la prolongation de la rue du Quartier, le dit lot mesurant, au pied américain, d'après un plan fait par Arthur O. De Armas, député voyer, le 12e jour de mai 1855 et déposé en l'étude de Antoine Demécourt, notaire en cette ville, à savoir: le dit lot mesure 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Esplanade sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et cent vingt-sept pieds dix pouces sur la ligne latérale vers la rue Marais ou Rampart, et de cent profondeur et la retrait de sept pieds et a sut une seconde profondeur trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes, et mesurant dans le fond trente-trois pieds onze pouces et cinq lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Acquis par la Veuve Juan Bachino par achat de Domingo Bachino, d'après un acte passé pardevant Charles V Foulon, notaire, le 6 avril 1864.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26 août—26—sept 2,9,16,23,27

Emile Henry vs Mme Cecilia Crane, veuve de Michael Egan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,901.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 13 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme îlet numéro quarante deux, borné par l'Avenue Broadway, les rues Esther Chestnut et Wall mesurant trois cents pieds de face sur l'Avenue Broadway et cent sur Chestnut, et deux cent quarante pieds de face sur chacune des rues Esther et Wall. Le tout conformément à un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 12 juillet 1872 et annexé à un acte passé pardevant Chas T. Soniat, notaire en cette ville, pré endant être une vente faite par Adèle Poirier à Christian Roselius, le 6 juin de septembre 1872, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Simpson Fox conformément à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, le 27 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22 août—22 29—5,12,19 23 sept

Madeleine Kunz vs. Margaret Leisey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,638—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 13 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux et trois, borné par les rues Prieur, Johnson Canal et Jackson, et désignés par le numéro deux et trois sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du premier mai 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun vingt cinq pieds de face à la rue Prieur sur cent quarante-huit pieds six pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, comme suit:

Le lot numéro deux, de J. Crusius, conformément à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire en cette ville, le quatorzième jour d'avril 1852; et le lot numéro trois, du dit J. Crusius, conformément à un acte passé pardevant S. Magner, anciennement notaire en cette ville, le quatorzième jour de novembre 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

23 août 23—5,12,19,23 sept